Réponse d’INCA à la consultation « Au service des parents » : l’éducation en Ontario

INCA a bien accueilli l’invitation du gouvernement provincial à lui adresser des commentaires sur le système d’éducation en Ontario. Parents, élèves, éducateurs, particuliers et organisations intéressés ont fait des représentations en vue d’améliorer le système d’éducation afin d’assurer que les élèves aveugles ou atteints de cécité partielle ont la possibilité de s’épanouir sur le plan du développement et scolaire à chaque étape de leur formation. Même si certains progrès ont été accomplis dans certains domaines, les élèves aveugles ou atteints de cécité partielle continuent toujours d’obtenir des résultats scolaires moins bons et des taux d’obtention de diplôme moins élevés que leurs camarades de classe voyants. En outre, des indices portent à croire que les enfants et les jeunes ayant une perte de vision sont victimes d’exclusion scolaire et sociale importante à l’école.

Une centaine de parents, élèves, professionnels de l’enseignement spécial et membres de la communauté des personnes aveugles ont formulé des commentaires dans le cadre des consultations d’INCA sur les sujets établis par le ministère de l’Éducation. La rétroaction détaillée suite à nos discussions s’inscrit, en gros, dans les cinq recommandations suivantes :

1. **Veiller à la normalisation de la technologie d’assistance, y compris la technologie courante, dans le système d’éducation.** Avec qui le conseil scolaire fait affaires et le montant qu’il veut ou est en mesure de dépenser ne devrait pas empêcher les élèves ayant une perte de vision d’accéder à la technologie accessible dont ils ont besoin pour leur éducation.
2. **Réviser les programmes scolaires traditionnels, y compris les concepts visuels, afin d’assurer qu’ils soient plus inclusifs.** Bien que cela soit particulièrement pertinent pour les classes de sciences, de technologie, d’ingénierie et de mathématiques (STIM), il faudrait aussi le faire pour les cours d’éducation physique, d’aptitudes à la vie quotidienne et de littératie financière.
3. **Améliorer les normes de perfectionnement professionnel et encourager davantage de personnes à devenir des enseignants spécialisés en déficience visuelle (ESDV).** Travailler avec la communauté des personnes aveugles pour élaborer et mettre en œuvre des solutions réglementaires pratiques.
4. **Le ministère de l’Éducation devrait** adopter les pratiques d’approvisionnement qui préconisent l’utilisation de la technologie courante dans les écoles et assurer l’accessibilité aux tests normalisés. L’accessibilité profite à tous – elle simplifie le système et permet de réaliser des économies en réduisant la nécessité d’acheter de l’équipement spécialisé coûteux.
5. **Le Ministère devrait désigner un ombudsman indépendant du conseil scolaire**. De cette façon, les parents pourraient suivre un processus impartial lorsqu’ils considèreraient que leur enfant n’a pas été entièrement pris en compte.

## **Réponse complète**

## **1. Amélioration du rendement de l’élève en** [**sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)**](http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/min_math_strategy.html)

**« On tient pour acquis dans l’enseignement des cours [sciences, technologie, ingénierie et mathématiques] que l’élève peut voir. Le monde scolaire est organisé pour les personnes voyantes. Il n’y a pas suffisamment d’outils pour les personnes aveugles ou atteintes de cécité partielle. »**

**Défi**: Il y a des obstacles additionnels (pouvant aller même jusqu’au retrait forcé des cours de STIM) pour les élèves ayant une perte de vision qui étudient des sujets de STIM car ils portent sur des concepts plus visuels et abstraits.

**Solutions**:

* Chaque programme doit être remanié de manière à inclure différentes stratégies d’apprentissage qui ne reposent pas de la vision. Les concepteurs de curriculum et les enseignants devraient profiter des ressources et des possibilités de perfectionnement professionnel.
* Les enseignants devraient intégrer davantage de techniques pratiques/tactiles pour aider les élèves à apprendre ces concepts, plutôt que de recourir à un manuel scolaire. L’intégration de diverses méthodes pratiques rend l’apprentissage plus attrayant pour les élèves.

**Défi**: Il est difficile pour les élèves ayant une perte de vision de traduire l’information en mathématiques et en sciences, étant donné qu’un grand nombre d’ESDV ne connaissent pas le code Nemeth (système braille utilisé en mathématiques) et certains lecteurs d’écran (technologie texte-parole) ne déchiffrent pas correctement les formules mathématiques ou les symboles scientifiques. L’accès aux diagrammes et à l’information visuelle est difficile – peu d’enseignants ont le savoir-faire nécessaire pour communiquer l’information d’une manière accessible.

**Solutions**:

* Les ESDV ont besoin d’une formation plus spécialisée pour aider à traduire l’information en sciences et en mathématiques pour les élèves.
* Les parents et les élèves sont d’avis que les méthodologies modernes d’apprentissage des mathématiques sont plus efficaces pour les élèves ayant une perte de vision que les méthodes d’enseignement traditionnelles.

**Ressources (en anglais seulement) :**

* [« Creating a culture of accessibility in the sciences »](https://www.elsevier.com/books/creating-a-culture-of-accessibility-in-the-sciences/sukhai/978-0-12-804037-9) fournit des perspectives et des conseils sur l’intégration des élèves handicapés dans les domaines STIM.
* [Tactile Excel sheets and graphics to boost job prospects for blind people](https://horizon-magazine.eu/article/tactile-excel-sheets-and-graphics-boost-job-prospects-blind-people.html) – Horizon, The EU Research & Innovation Magazine.

## **2. Préparation des élèves aux compétences professionnelles, comme les** [**métiers spécialisés**](http://www.edu.gov.on.ca/plusdereussitedeseleves/SHSM.html) **et le codage.**

**« Les stages de formation pour les élèves ayant une perte de vision dépendent de ce qu’on peut trouver et ne sont pas adaptés à l’acquisition d’aptitudes, à la préparation à la carrière et à l’apprentissage dont les élèves ont besoin. »**

**Statistique**: Seulement 28 % des adultes ayant une perte de vision en âge de travailler occupent un emploi à plein temps. L’accès aux stages coopératifs a un apport important sur la réussite professionnelle des personnes aveugles ou atteintes de cécité partielle.

**Défi :** Les employeurs ne savent pas comment gérer les stagiaires handicapés, ou ils ne veulent pas le faire sous des prétextes de « santé et sécurité » fondés sur des préjugés sociaux à l’égard des personnes handicapées. C’est donc dire qu’il ne reste que très peu d’options de stages ou qu’ils ne peuvent simplement pas participer aux programmes de stages. Ce manque d’expérience professionnelle suppose que les élèves ayant une perte de vision se trouvent très désavantagés lorsqu’ils s’apprêtent à entrer sur le marché du travail.

**Solutions :**

* Les employeurs devraient être incités à employer des stagiaires handicapés au moyen d’un fonds d’adaptation.
* Les écoles et les conseils scolaires doivent s’associer aux organisations et aux spécialistes du domaine de la basse vision en mesure de procéder aux évaluations des lieux de travail et des adaptations nécessaires en vue de bien soutenir les stagiaires dans le cadre de programmes coopératifs  – ils pourront ainsi créer un processus transparent pour l’employeur et l’employé.
* Les responsables des programmes de stages dans les organisations devraient suivre une formation obligatoire au sujet des besoins des élèves/employés handicapés.
* De l’orientation et du soutien à la mobilité additionnelle devraient être offerts à l’extérieur des cours réguliers pour appuyer l’élève dans son nouvel environnement avant qu’il ne commence son stage.

**Ressources :**

* [Cécité au travail](https://www.cnib.ca/fr/programmes-et-services/travailler?region=on)
* [Ouvrir les portes du travail](https://www.cnib.ca/fr/programmes-et-services/travailler?region=on)
* [EmployAbility PSA](https://www.cnib.ca/fr/programmes-et-services/travailler?region=on)

## **3. Amélioration des** [**tests normalisés**](http://www.eqao.com/fr) **provinciaux**

**« Les élèves qui lisent le braille souvent ne sont pas soumis à leurs tests en braille. Le test est administré oralement, ce qui peut souvent être exténuant pour l’élève. »**

**Statistique :** Seulement 65 % des jeunes aveugles ou atteints de cécité partielle décrochent un diplôme d’études secondaires, comparativement à 81 % de leurs camarades de classe voyants**.**

**Défis**:

* En raison de manque d’options accessibles (p. ex., des tests en braille, en version électronique), un élève doit passer la version orale du test, même si ce n’est pas la méthode d’examen à laquelle il est habitué, ce qui prend plus de temps et peut être fatiguant. L’examen devient aussi davantage une mesure de l’information orale dont peut se souvenir l’élève, plutôt que sa maîtrise du sujet de l’examen.
* Souvent, les transcripteurs/aides à l’examen sont des personnes avec qui l’élève n’a pas travaillé auparavant et peuvent décrire l’information d’une manière différente de celle qu’a apprise l’élève (p. ex., la description d’un graphique tactile).
* De plus, il arrive souvent que le transcripteur ne soit pas un expert en la matière du sujet de l’examen. Il y a risque que le transcripteur n’écrive pas une réponse exacte parce qu’il ne comprend pas bien l’élève ou le sujet.

**Solution**: Le gouvernement devrait adopter une pratique d’acquisition d’examens normalisés accessibles; la demande de proposition aux fournisseurs devrait souligner les exigences de conception inclusive en formats électroniques, pour faire en sorte que l’élève soit en mesure de passer le test en autonomie au moyen de son dispositif de technologie d’assistance usuel (en s’assurant que des contrôles pour empêcher la tricherie sont en place) en même temps que ses camarades de classe. La réussite scolaire d’un élève ne devrait pas être influencée par la qualité de la transcription des réponses par quelqu’un d’autre, si l’élève est en mesure d’écrire l’examen en autonomie et sans l’aide d’un transcripteur.

## **4. Assurer que les élèves obtiennent leur diplôme avec des d’aptitudes à la vie quotidienne importantes, y compris la** [**littératie financière**](http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/financial.html)**.**

**« Les aptitudes sociales sont le facteur déterminant de la mesure du succès d’une personne dans sa vie et sa carrière. »**

**Statistique :** Le tiers des parents d’enfants aveugles ou atteints de cécité partielle affirment que leur enfant n’a jamais reçu d’invitation à une fête d’anniversaire ou toute autre invitation à une fête.

**Défi**:Dans certains systèmes scolaires de la province, on trouve des professeurs spécialisés en orientation et en mobilité (O et M), mais il n’y a pas de spécialistes de vie autonome (SVA). C’est donc dire que les élèves doivent acquérir leurs aptitudes à la vie quotidienne précieuses, qui devraient être intégrées dans le système d’éducation, ailleurs comme au cours de journées pédagogiques ou la fin de semaine.

**Solution :** Examiner les règles syndicales et les obstacles empêchant les SVA d’entrer dans le système scolaire dans certaines régions de la province, et travailler avec les fournisseurs de SVA comme Réhabilitation en déficience visuelle Ontario afin d’assurer que les aptitudes de SVA sont enseignées aux élèves ayant une perte de vision dans le cadre de leur programme d’éducation.

**Défi**: Le programme scolaire de base élargi est un excellent cadre pour les élèves ayant une perte de vision qui leur permet d’acquérir des compétences de vie utiles, mais les ressources ne sont pas toujours en place pour assurer la prestation du programme scolaire de base élargi.

**Solution**: Le programme scolaire de base élargi devrait être appuyé par tous les éducateurs et les professionnels spécialisés et traditionnels qui interagissent avec l’élève, et le temps et les ressources adéquats devraient être accordés pour en assurer la prestation. Les compétences de vie qui ont trait à tous les enfants, non seulement les enfants handicapés, devraient être intégrées au programme scolaire traditionnel. Les écoles devraient aussi s’associer à des organisations de personnes handicapées qui organisent des camps d’été qui montrent aux élèves des aptitudes à la vie quotidienne – leur participation à ce genre d’activité pourrait leur valoir des crédits scolaires.

Les membres de la communauté ont aussi fait valoir que les compétences de vie enseignées aux élèves ayant une perte de vision ne devraient pas graviter uniquement autour de la cécité – ils devraient avoir des applications réelles qui aideront les élèves à devenir des adultes entièrement autonomes.

## **5. Gestion de l’utilisation de la technologie, comme les téléphones cellulaires, dans les salles de classe.**

**« La technologie et la technologie d’assistance sont des facteurs d’égalisation entre les élèves. Les élèves ayant une perte de vision devraient être en mesure de donner leur avis sur le choix de la technologie qui est commandée dans le cadre des réclamations au titre du programme de la SEP (Somme liée à l’équipement personnalisé), plutôt que de se faire dire la technologie qu’ils devront employés. Si des élèves aveugles fonctionnent mieux avec la technologie Apple, il faudrait les laisser utiliser la technologie qui leur convient. »**

**Statistique**: Quarante-six pour cent des adultes ayant une perte de vision n’ont pas de téléphone intelligent ou de tablette avec lequel ils peuvent accéder à Internet (comparativement à moins de 10 % des personnes voyantes). Les rares qui possèdent les derniers modèles peuvent bénéficier de la gamme complète d’applications accessibles.

**Défis**:

* Le ministère de l’Éducation a dévolué l’administration de la technologie accessible aux conseils scolaires. Cela signifie que la technologie disponible varie d’une région à une autre, certains conseils scolaires n’offrant que la technologie fabriquée par certaines entreprises, peu importe ce qui convient le mieux à l’élève.
* Étant donné qu’elle est classée comme bien scolaire, les élèves n’ont pas le droit d’apporter leur technologie accessible à la maison, ce qui signifie que la possibilité de terminer leurs devoirs à la maison dépend des moyens de leur famille de leur acheter l’équipement nécessaire.
* Dans le même ordre d’idée, dans la salle de classe, la technologie n’est pas toujours mobile, de sorte qu’elle est souvent rangée à l’écart, ce qui crée une division sociale et éducative entre l’élève handicapé et ses camarades de classe.

**Solutions**:

* Nous avons besoin d’un système provincial normalisé pour l’achat et le déploiement de la technologie accessible – il ne faudrait pas laisser les conseils scolaires décider de ce qui convient le mieux à l’élève.
* Des évaluations de vision fonctionnelle devraient être menées par un spécialiste reconnu, indépendant du conseil scolaire. Selon les recommandations suite à l’évaluation, la technologie devrait être adaptée à l’élève. Elle devrait se fonder sur le besoin, non sur un contrat et sur ce que l’école est prête à offrir à l’élève.
* Un système devrait être créé dans le cadre duquel les élèves peuvent apporter leur technologie d’assistance à la maison pour l’épauler dans ses études.
* Le Ministère devrait considérer un partenariat avec des organisations de personnes aveugles/d’appareils fonctionnels pour permettre à l’élève d’emprunter l’équipement pour l’essayer avant que le gouvernement/conseil scolaire ne s’engage à l’acheter si les parents et l’élève le choisissent.

**Défi**: Les enseignants ne comprennent pas toujours le fonctionnement d’un dispositif d’assistance ou les besoins d’accessibilité. Par exemple, on a dit à certains élèves qu’ils n’avaient pas la permission d’enregistrer les leçons qui pourraient les aider à apprendre en raison des règles syndicales des enseignants.

**Solution**: Si un élève a un besoin réel d’enregistrer une leçon pour des raisons d’accessibilité, on devrait leur permettre de le faire avec tout le cadre de confidentialité et légal nécessaire en place. Nous avons aussi besoin du perfectionnement professionnel des enseignants pour qu’ils en apprennent davantage au sujet des dispositifs d’assistance – actuellement il n’y a pas d’incitatif pour que les enseignants à le faire.

## **6. Création d’un nouveau** [**Programme d’éducation physique et santé approprié à l’âge**](http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/health.html) **qui englobe des sujets comme la santé mentale, l’éducation en santé sexuelle et la légalisation du cannabis**

**« Les jeunes ayant une perte de vision sont souvent exclus de l’éducation physique puisqu’elle est perçue comme étant trop risquée. Cela peut aussi faire en sorte que l’élève est absent des classes portant sur la santé, qui sont habituellement regroupées avec les classes d’éducation physique. Ainsi ces jeunes ne reçoivent pas d’éducation sexuelle, non plus que sur l’alimentation saine, non plus que l’information sur les risques posés par la consommation de l’alcool et des drogues. »**

**Statistiques**: La recherche révèle que les personnes ayant une perte de vision sont moins actives physiquement que leurs camarades de classe voyants, y compris leurs camarades ayant d’autres handicaps.

* 77 % des enfants ayant une perte de vision ne sont pas membres de clubs.
* 74 % des enfants ayant une perte de vision ne s’adonnent pas à des sports.
* Les jeunes qui participent à des activités parascolaires ont tendance à obtenir de meilleurs résultats scolaires, ce qui augmente leurs chances de trouver de l’emploi et de devenir financièrement autonomes.
* Les personnes ayant une perte de vision qui participent à des activités d’engagement communautaire axées sur l’équipe (p. ex., les équipes sportives) sont 2,5 fois plus susceptibles de décrocher un emploi à plein temps.

**Défi**: Les enseignants ne savent pas comment rendre les activités accessibles. Souvent, le professeur d’éducation physique enseigne aussi d’autres sujets.

**Défi**: Souvent, nombreux obstacles se dressent devant la participation des élèves ayant une perte de vision dans les sports à l’école. En raison de préjugés sociaux, on n’accorde qu’une faible priorité aux élèves ayant une perte de vision – les élèves sont souvent exclus des activités d’éducation physique pour qu’ils se rattrapent dans d’autres matières. Certains enseignants et certaines écoles s’inquiètent que les élèves aveugles ou atteints de cécité partielle posent un problème de responsabilité en raison du risque de blessure.

**Solutions**:

* Les enseignants peuvent faire des adaptations faciles aux programmes d’éducation physique avec des poids, des câbles et d’autres exercices tactiles qui ne sont pas autant axés sur les personnes voyantes.
* Introduire des sports adaptés/pour les aveugles dans les activités scolaires traditionnelles. Les écoles devraient consulter les organisations de sports pour les aveugles et les personnes ayant une perte de vision au sujet de l’équipement adaptable qui pourrait rendre l’éducation physique plus accessible, plus particulièrement s’il y a un enfant ayant une perte de vision dans la classe.

**Ressources  (en anglais seulement)** :

* [Ontario Blind Sports Association](https://blindsports.on.ca/)
* [Meet the Toronto Blind Jays, Canada's only blind baseball team](https://www.cbc.ca/radio/docproject/you-re-looking-at-canada-s-only-beep-ball-team-1.4832154/meet-the-toronto-blind-jays-canada-s-only-blind-baseball-team-1.4832156)
* Sudbury high school holds first goalball tournament

## **7. L’élaboration de la toute première** [**Charte des droits des parents**](https://news.ontario.ca/opo/fr/2018/08/le-gouvernement-de-lontario-demontre-son-respect-des-parents-en-organisant-une-consultation-sans-pre.html)

Les parents qui ont répondu à notre consultation ont eu les commentaires suivants sur la création de la Charte des droits des parents.

* La Charte des droits des parents doit être accessible et compréhensible par tous et ne pas contenir de jargon. Elle ne devrait pas être rédigée dans une « langue juridique ».
* Une Charte des droits des parents doit prendre en compte les droits des parents qui ont un enfant handicapé. Le système devrait être un partenariat entre tous ceux qui travaillent ensemble pour obtenir les résultats optimaux pour l’élève.
* Même si on déclare sur le [site Web du ministère de l’Éducation](http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/individf.html) qu’un « PEI (Plan d’enseignement individualisé doit être élaboré avec la participation de la mère ou du père, ou de la tutrice ou du tuteur… » de nombreux parents ont fait valoir qu’ils ne recevaient qu’une copie du PEI de leur école qu’on leur demandait simplement de signer. Les droits des parents engagés dans ce processus doivent être renforcés.
* Il devrait y avoir une obligation légale d’informer les parents de leurs droits s’ils ont un enfant handicapé et ils devraient être mis au courant du soutien et des ressources qu’on apporte à leur enfant.
* Les parents devraient aussi avoir le droit de recevoir des mises à jour continues et régulières au sujet du progrès de leur enfant dans tous les domaines de leur éducation, y compris le programme scolaire de base élargi.
* Les parents devraient avoir le droit de savoir qui est l’aide−éducateur (AE), l’O et M et l’enseignant spécialisé en déficience visuelle (ESDV) afin de favoriser un échange régulier et continu permettant aux parents de savoir ce qu’ils font et comment ils soutiennent l’élève et le professeur de la classe.
* Il n’y a pas de façon évidente de faire valoir les préoccupations de non-conformité au PEI. Le Ministère devrait créer un poste d’ombudsman indépendant du conseil scolaire de manière à ce qu’il y ait un processus pour assurer le suivi lorsqu’un enfant n’obtient pas toutes les mesures d’adaptation attendues. Nous accueillons bien la mise à jour de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) à sa [« Politique sur l’éducation accessible aux élèves handicapés »](http://www.ohrc.on.ca/fr/politique-sur-l%C3%A9ducation-accessible-aux-%C3%A9l%C3%A8ves-handicap%C3%A9s), mais les questions simples entourant les adaptations ne devraient pas devoir se traduire comme des plaintes en matière des droits de la personne. En vertu du système actuel, certains parents craignent les représailles s’ils se plaignaient à l’école ou au conseil scolaire, de sorte qu’il doit y avoir un système indépendant – annoncé et facile à comprendre.

INCA encourage les discussions plus poussées avec le ministère de l’Éducation sur ces questions et sur la manière de mieux travailler ensemble pour améliorer les résultats scolaires des élèves qui sont aveugles ou atteints de cécité partielle en Ontario.

**Personne-ressource**:

Kat Clarke,

Gestionnaire – Défense des droits et affaires gouvernementales (Ontario et Québec) INCA.

[Kat.Clarke@cnib.ca](mailto:Kat.Clarke@cnib.ca)